

COMMISSION DE CONCILIATION-DES-NATIONS UNIES
POUR LA PALESTINE

CONFIDENTIEL
SR/27
21 mars 1949
FRENCH
Original : English

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA 27ème REUNION

tenue à Beyrouth le 21 mars 1949

Présents : M. de Boisanger (France) - Président
M. Yalcin (Turquie)
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire Principal

- - - - -

Le PRÉSIDENT demande à M. Ethridge et M. Yalcin d'exposer leur point de vue quant à la meilleure manière d'engager avec les Etats Arabes les discussions sur la question des réfugiés.

M. ETHRIDGE expose ensuite brièvement le point de vue de sa délégation sur le problème des réfugiés et sur les résultats qu'il espère obtenir des réunions avec les Etats arabes.

Un des représentants arabes, dit-il, a exprimé son inquiétude de ce que le mot "rapatriement" a été omis de la traduction anglaise du discours d'inauguration du Président. Selon M. Ethridge la Commission de Conciliation doit éviter tout malentendu à ce sujet et indiquer clairement qu'elle accepte le principe établi par la résolution du 11 décembre de l'Assemblée générale, priant la Commission de faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés. La Commission ne peut pas dire aux Arabes qu'elle n'accepte pas cette résolution et qu'elle ne fera pas tout son possible pour exécuter les instructions qu'elle a reçues de l'Assemblée.

/M. Ethridge

M. Ethridge a néanmoins l'impression que l'on devrait tenir compte de certaines considérations d'ordre pratique. Tout d'abord, la Commission doit admettre le fait qu'Israël ne peut accepter qu'un certain nombre de réfugiés.

En second lieu, la Commission doit persuader les Etats Arabes d'essayer de réinstaller les réfugiés en leur fournissant du travail plutôt que de les secourir directement.

M. Ethridge ne fonde que peu d'espoir sur la continuation des secours actuels. Les organisations, qui sont chargées à présent de ces secours, commencent à manquer de fonds et il est peu probable qu'on puisse obtenir des fonds supplémentaires des Etats Unis. Le Congrès se séparera en juillet et ne se réunira pas avant janvier 1950. Les fonds de secours actuels seront épuisés bien avant cette date.

D'après M. Ethridge, la Commission doit par conséquent faire comprendre aux Arabes la nécessité des mesures pratiques à prendre par les Gouvernements intéressés et l'importance du progrès économique du Proche Orient.

La délégation des Etats Unis pense que les pourparlers de paix, règlement territorial y compris doivent commencer aussitôt que possible après la clôture des réunions de Beyrouth.

M. Ethridge ajoute que sa délégation se prépare à soumettre à la Commission dans un délai de deux ou trois jours un mémorandum exposant son point de vue.

M. Ethridge estime que la Commission doit porter à la connaissance de l'Assemblée générale le fait dans la session d'avril qu'aucun règlement des problèmes particuliers concernant les réfugiés n'est possible sans que le développement économique du Proche Orient tout entier n'en soit affecté. A cet effet,

/on doit

on doit charger les agences spécialisées et les organisations techniques des Nations Unies de fournir une aide technique et financière à la demande des Gouvernements et des Autorités intéressés.

Si la Commission parvenait à faire revenir les Arabes de leur attitude intransigeante en ce qui concerne le retour en Israël de tous leurs réfugiés, si elle arrivait à leur faire entrevoir les possibilités d'entreprises d'intérêt général, qui fussent bien à eux, et demander pour leur réalisation l'aide financière et technique des différents organismes des Nations Unies, les résultats ainsi obtenus marqueraient le succès de nos réunions futures.

M. Ethridge propose qu'une commission d'experts désignés si possible par la Commission soit créée en vue de fournir une aide technique et de faire un aperçu des besoins existant et cela toujours à la demande des Gouvernements et des Autorités intéressés.

M. Ethridge estime que la première mesure à prendre dans le plan qu'il suggère est de convaincre les Arabes qu'ils doivent être prêts à prendre une certaine initiative dans la solution du problème des réfugiés.

Le PRESIDENT approuve les observations de M. Ethridge et lui demande de formuler son point de vue d'une façon concrète aussi vite que possible.

M. YALCIN, remarque que, bien que officiellement les Arabes réclament le retour de tous les réfugiés dans leurs foyers il ne serait pas difficile de les convaincre, d'en garder un certain nombre. Il faut leur faire savoir en outre qu'Israël, de son côté, sera obligé d'en recevoir un certain nombre.

/Selon M. Yalcin

Selon M. Yalcin, les membres de la Commission devraient décider entre eux le nombre de réfugiés qu'Israël peut et doit accepter.

M. ETHRIDGE approuve la proposition de M. Yalcin et ajoute que des contingents précis doivent être fixés, basés sur les facteurs économiques et la capacité d'absorption des pays arabes.

M. YALCIN estime qu'il n'est pas nécessaire de fixer immédiatement les chiffres définitifs mais qu'il importe d'éviter une attitude peu réaliste. Le Roi ABDALLAH, par exemple, a dit que la Transjordanie accepterait tous les réfugiés; son Premier Ministre a été cependant plus réaliste : "La Transjordanie a-t-il dit, serait disposée à recevoir de 200 à 250.000 réfugiés pourvu qu'une aide financière provenant de l'extérieur soit assurée".

M. Yalcin souligne qu'il y a rivalité entre la Transjordanie et la Syrie et que cette dernière, se rendant compte du fait que l'absorption d'un certain nombre de réfugiés fortifierait la position de la Transjordanie en acceptera probablement le même nombre.

Le PRESIDENT se demande si l'on devrait montrer aux Etats arabes le mémorandum Israélien concernant les réfugiés.

M. YALCIN estime qu'on pourrait leur montrer un résumé de celui-ci mais ne voit pas pourquoi on leur montrerait le document tout entier.

Le PRESIDENT se déclare d'accord avec M. Yalcin et ajoute que ce document est la propriété du Gouvernement d'Israël; ce n'est pas à la Commission de le rendre officiel en le distribuant.

La Commission décide qu'il ne sera rien communiqué à la presse, sinon que la Commission s'est réunie.